

Réf: Dossier N° : 24682

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « AGRICASMART »

Siège social : ABIDJAN - KOUMASSI NORD-EST, 10 BP 1251 ABJ 10

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 17 Mai 2016 reçus par Me ASKET Bogui N'Guessan Siméon, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 19 Mai 2016, il a été constitué une SAS aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AGRICASMART » .

Objet: La conception et la vente d'outils d'aide à la décision ; La fabrication, la vente, la location et l'installation d'équipement agricoles ; La fabrication, la vente, la location et l'installation de capteurs, drones ; L'internet des objets, le e-commerce, la télécommunication, l'ingénierie ; La formation et le conseil ; Les services ; Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ; La Société peut également participer par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Actions de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique

Siège social: ABIDJAN - KOUMASSI NORD-EST, 10 BP 1251 ABJ 10

Président : Monsieur KABORE YACOUBA.

RCCM: n°CI-ABJ-2016-B-13208 du 19/05/2016 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°10320 du 19/05/2016

Pour Avis

Le CEPICI

